

REGIE PUBLIQUE DE L'EAU POTABLE DE LA METROPOLE DE LYON

« Eau du Grand Lyon - la Régie »

Conseil d'administration du vendredi 10 mars 2022 à 16h00

Etat de présence

NOM	Prénom	Présent(e)	Excusé(e)	Absent(e)	DONNE POUVOIR A
<i>Collège des représentants issus du Conseil de la Métropole :</i>					
ARTIGNY	Bertrand	X			
BADOUARD	Benjamin	X			
BOFFET	Laurence	X			
CHAMBON	Pierre		X		Pouvoir donné à GROULT Florestan
COIN	Gisèle	X			
CROIZIER	Laurence	X			
GROSPERRIN	Anne	X			
GROULT	Florestan	X			
MARION	Richard	X			
MILLET	Pierre-Alain		X		Pouvoir donné à GROSPERRIN Anne
NOVAK	Floyd	X			
PROST	Emilie	X			
REVEYRAND	Anne	X			
SIBEUD	Nicole		X		Pouvoir donné à CROIZIER Laurence

- Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 14.
- Date de convocation du Conseil d'administration : 4 mars 2022.
- Secrétaire de séance : GROULT Florestan.

Ordre du jour (slide 2)

- Ouverture de la séance sous la présidence de Mme GROSPERRIN Anne, Présidente du Conseil d'administration.

Désignation du secrétaire de séance (slide 3)

Florestan Groult est désigné secrétaire de séance.

Motivation de l'urgence pour l'inscription (slide 4)

Anne Groperrin explique que l'article 6.5.1 des statuts de la Régie dispose qu'« en cas d'urgence, [le délai d'envoi de la convocation et des projets de délibération] peut être abrégé par la Présidente du Conseil d'administration sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, dès l'ouverture de la séance, la Présidente du Conseil d'administration rend compte de sa décision au Conseil d'administration, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de tout ou partie de la discussion à l'ordre du jour d'une séance ultérieure. » En application de cet article, les membres du Conseil d'administration ont été informés, par courriel du 8 mars 2022, de l'ajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour portant sur la création d'une agence comptable et la proposition de nomination d'un agent comptable. Il a été inscrit dans la perspective du caractère concluant de la procédure de recrutement qui a abouti hier, 9 mars, sur la désignation d'Emmanuelle Mathey. Anne Groperrin demande donc aux membres du Conseil d'administration de se prononcer favorablement sur l'urgence à délibérer sur ce point, compte-tenu des actions relevant des prérogatives exclusives de l'agent comptable, qui doivent être entreprises sans attendre dans le cadre de la constitution de la Régie (par exemple l'ouverture d'un compte de dépôts de fonds au Trésor).

Christophe Drozd précise que l'agent comptable est la seule à pouvoir engager des actions en son nom pour la création de la régie dans sa phase de préfiguration et explique qu'Emmanuelle Mathey a été retenue comme agent comptable de la régie. Elle s'engage à être disponible très rapidement, a priori sous un délai d'un mois. Elle a montré sa capacité à la gestion de projet, au pilotage transverse et à l'accompagnement de l'ordonnateur. Elle a confirmé par écrit son souhait de répondre favorablement à la proposition de la recruter. Il s'agit maintenant de suivre le processus de désignation par le préfet. Une délibération va être proposée au cours de ce Conseil d'administration au point numéro 8 et va permettre d'engager un processus de décision qui va passer par la décision du préfet.

Anne Groperrin se félicite de cet aboutissement, notamment suite à une première vague d'entretiens en octobre qui n'a pas été concluante. L'agent comptable qui avait été retenu n'a pas fait suite à la proposition car il est parti en poste à l'étranger deux semaines plus tard.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil d'administration du vendredi 21 janvier 2022 (slide 5)

Pas de remarque sur le compte-rendu du Conseil d'administration du vendredi 21 janvier, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation de l'équipe de préfiguration (slides 6 et 7)

L'équipe de préfiguration se présente.

Jean-Paul Lebarbenchon, responsable des systèmes d'information, est arrivé le 1^{er} juillet. En charge des systèmes d'information de la régie, il a fait sa carrière dans les SI et a été 12 ans DSI d'Eau de Paris, depuis sa création. Il a donc une très bonne connaissance de l'environnement, des problématiques et des spécificités du sujet. Il a aussi beaucoup de contacts avec d'autres régies qui ont sollicité Eau de Paris quand elles ont construit les outils (Nice, Bordeaux, Brest, Rennes etc). Il est ravi de pouvoir contribuer à cette création.

Lionel Borr, directeur des ressources humaines, est arrivé le 1^{er} novembre. Il a fait sa carrière au sein d'Engie et Suez et a travaillé à Ineo au sein du groupe Engie. Les dossiers sur lesquels il travaille sont principalement la construction du statut unique et la bascule du système ressources humaines de la régie au 1^{er} janvier 2023 avec également une dominante concernant la paie et le nouveau système de paie.

Arnaud Denudt, responsable de la commande publique vient du Syndicat des eaux d'Ile-de-France. Il a occupé des fonctions identiques pendant plus de 10 ans. Familier des problématiques liées au domaine de l'eau, il est en charge de la commande publique : suivi et coordination des marchés en cours de construction par la Métropole. Il s'occupe aussi des réflexions sur le plan juridique et de l'organisation des instances.

Mathilde Pittet, chef de projet finances et comptabilité publique, a été recrutée à la Direction des Finances et mise à disposition de l'équipe de préfiguration en tant que cheffe de projet finance et comptabilité publique. Elle vient du Sytral et a travaillé en Haute Savoie et dans l'Ain, notamment sur des transferts en régie. Ses missions comprennent notamment la description de l'ensemble des processus de la commande au recouvrement, la construction du budget 2023 et la prospective et la mise en place du SI financier de la régie.

Alice Lecocq, assistante de l'équipe

Virginie Boutemy, responsable usagers et collectivités. Elle était directrice régionale du centre clientèle chez SAUR et rejoint l'équipe de préfiguration au 23 mars pour porter le service clientèle. Elle va représenter la partie métier du SI clientèle, construire et renforcer le service et définir les objectifs de qualité à atteindre.

Franck Braux est le référent continuité opérationnelle de la régie depuis lundi. Il vient de moins loin car il fait partie du service pilotage eau potable de la Métropole. Il a été intégré depuis le début au projet car il copilotait le processus continuité opérationnelle du service avec Philippe Gilles. Il suit le projet depuis le démarrage et il est ressorti qu'il était plus pertinent qu'il intègre pleinement l'équipe de préfiguration pour mener ces missions-là. Il n'était plus possible qu'il mène ses missions au service pilotage et celle pour préparer la régie d'où sa mise à disposition. Il prend en charge toutes les actions qui concourent à maintenir la continuité de service entre l'exploitant actuel et la régie sur des sujets comme la continuité de l'astreinte, de la gestion de crise mais aussi le transfert de la documentation des ouvrages, des conventions d'achat d'eau, et d'autres sujets portés avec les collègues.

Le responsable QSE a été retenu. Il arrive de Bordeaux et travaille dans le gaz et il rejoindra l'équipe le 2 mai.

Dans un mois, l'équipe de préfiguration sera opérationnelle à 100%. L'équipe de préfiguration s'appuie aussi fortement sur les ressources métropolitaines, à la fois sur des compétences métiers et sur un appui logistique, mais également sur les ressources de l'équipe d'Eau du Grand Lyon qui a la compétence d'exploitant aujourd'hui. D'où l'intérêt de disposer d'une expertise technique avec Franck dans l'équipe de préfiguration pour faire ce lien. En complément, Frédéric Peillon est référent technique sur l'aspect commande publique.

Laurence Boffet remercie l'équipe de préfiguration pour ce travail. Chacun a en effet conscience de l'investissement important sur ce dossier.

3 – Avancement du projet par chantier (slides 9 à 19)

Gestion globale du projet (slide 9)

Pauline Gabillet explique qu'un travail important d'analyse matricielle a été mené, avec Christophe Drozd et Espelia, pour remettre à plat l'ensemble des chantiers et se redonner du recul sur la démarche. Plus largement, une gestion de projet partagée avec des outils partagés tant en termes de planification d'action que de gestion documentaire a été mise en place depuis deux mois. La régie avance également sur la communication. Une nouvelle newsletter a été envoyée à l'ensemble des futurs agents de la régie. Il s'agit de leur amener le même niveau d'information sur des éléments essentiels qui les concernent tous. Un nouveau besoin de mobilisation de moyens métropolitains a été identifié et un travail commun est en cours avec la direction générale de la Métropole. Christophe Drozd ajoute que la régie a un travail régulier en lien avec Anne Jestin et les directeurs généraux adjoints concernés afin de mobiliser à bon escient les ressources et au bon moment.

Organisation (slide 10)

Christophe Drozd explique que l'organisation de la régie en janvier 2023 et l'organisation cible sont en cours de construction. L'objectif est de les présenter fin mars aux futurs membres du Codir et de leur demander de prendre l'engagement moral de leur présence à la régie fin mars - début avril. Il s'agira ensuite de les présenter aux représentants des salariés Eau du Grand Lyon et Métropole. Les points d'attention portent sur les modalités de présentation de l'organigramme et de l'organisation cible afin de ne pas omettre d'interlocuteurs. Le discours doit donner un sens à cette organisation et aussi des modalités de consolidation des périmètres et des processus métiers de chaque service. Il s'agira ensuite de décliner cette organisation en organigramme jusqu'aux moyens humains et matériels qui sont associés, ce qui va permettre de consolider les ressources et les fiches de poste. L'appui du QSE va permettre de clarifier les interactions entre métiers et entre processus, ce qui ne peut se faire aussi qu'en mobilisant les futurs managers.

Création de la régie et stratégie (slide 11)

Pauline Gabillet précise que le volet création de la régie et stratégie est moins central qu'en 2021. Un travail est également en cours sur l'articulation avec l'autorité organisatrice qu'est la Métropole et la manière dont les interfaces vont se structurer avec la régie. La construction du contrat d'objectifs est portée par l'autorité organisatrice en 2022.

Christophe Drozd demande que la régie et les cadres de la régie participent à cette construction.

Protocole de fin de contrat (slide 12)

Pauline Gabillet rappelle que le protocole de fin de contrat a été voté fin 2021. Il fixe la manière dont la délégation de service public se termine et dont Eau du Grand Lyon va accompagner la régie et apporter les éléments sur la construction de la régie. Un cadre de

suivi du protocole a été élaboré afin de suivre les échéances et contrôler les exécutions en cours. Le but est d'alimenter la réflexion sur les différentes briques de construction de la régie.

Finances et comptabilités (slide 13)

Christophe Drozd explique que sur les volets finances et comptabilité, les tâches en cours sont l'élaboration des processus comptables et financiers qui conditionnent les spécifications fonctionnelles du SI. La solution de l'éditeur EKSAE a été retenue. Les premiers ateliers ont eu lieu et visent à consolider les états financiers entre la Métropole et Eau du Grand Lyon avec la transcription des états en comptabilité publique. Le budget 2022 intègre des besoins de préfiguration de la régie avec des besoins qui s'affinent notamment au gré de la passation des marchés et de la négociation, par exemple, sur le SI clientèle.

Dans les tâches à venir, l'édition de la maquette budgétaire 2023 qui sera présentée au Conseil d'administration fin d'année, le paramétrage des profils utilisateurs dans le SI après validation de l'organigramme en avril/mai, la mise en œuvre des workflows dans les outils pour tester à blanc le bon fonctionnement des différents SI. L'intégration du patrimoine pour le rapprochement de l'inventaire physique et de l'inventaire comptable est également à travailler. Le dimensionnement du service financier coté ordonnateur est également en cours, avec un travail sur les profils de postes, sachant qu'une spécificité porte sur le fait que les équipes à réunir comprennent des profils comptabilité publique et privée. Il est donc nécessaire de vérifier que le niveau de compétences est le bon et mettre en place l'accompagnement à la transition par des formations.

Sur les points d'attention, il y a l'arrivée rapide de l'agent comptable qui est en cours et la construction du service comptable et des recrutements puisqu'après report des effectifs existants, il faut rapidement lancer les recrutements.

Ressources Humaines (slide 14)

Un bloc important du travail sur les ressources humaines porte sur la construction de l'accord collectif avec un statut unique pour l'ensemble des salariés avec un accord de méthode qui ambitionne une signature à juin 2022. La passation du marché mutuelle prévoyance est également en cours avec un AMO dédié et la contractualisation du SI RH avec Nibelis qui a intégré dans ses spécifications les particularités d'un EPIC notamment sur le statut particulier des détachés.

Floyd Novak demande ce que signifie workflow concernant le volet finances.

Christophe Drozd explique qu'il s'agit de décrire sur toute la chaîne qui décide par exemple sur un bon de commande, comment celui-ci est produit, matérialisé, transmis à l'entreprise. Tout cela doit être intégré dans les différents SI métiers et finances.

Benjamin Badouard demande où on en est de la relation avec les syndicats de Veolia.

Anne Grosperin explique que les échanges sont en cours dans le cadre de la construction d'un accord.

Christophe Drozd propose que le contenu de l'accord soit présenté dans un prochain Conseil d'administration. Cet accord s'inspirera très fortement des accords actuels de Veolia. Aujourd'hui, les messages qui ont été apportés ont fortement dégonflé les tensions. Une fois que la partie organisation sera clarifiée, les agents pourront également davantage se projeter.

Emilie Prost demande quelle est la visibilité quant aux recrutements et notamment pour faire venir les managers d'Eau du Grand Lyon.

Christophe Drozd explique qu'il rencontre les cadres individuellement, en leur présentant où il les projette. Aujourd'hui, les retours sont plutôt positifs. Une présentation de l'organisation aux managers est prévue fin mars. Il leur sera demandé un engagement moral pour permettre de construire les services avec eux. Il y a déjà des départs, par exemple le responsable du service production. Pour l'instant, il n'identifie pas de gros points d'alerte et essaie d'avoir des solutions de repli pour chaque situation.

Anne Gersperrin complète en indiquant qu'il y avait des renouvellements de DSP en cours. Veolia n'a pas été retenu sur Saint-Etienne, ce qui va sécuriser un certain nombre de postes et de salariés à la régie. C'est la SAUR qui a été retenue.

Achat et commande publique (slide 15)

Christophe Drozd explique qu'un référent technique a été désigné sur chacun des marchés notamment sur le pôle DPMG (équipements de protection individuels, location longue durée des véhicules, entretien des espaces verts). La régie définit son besoin et les référents sont porteurs techniques. 92 cadres d'achat doivent être mis en place, dont 20 en procédure formalisée.

Un suivi en mode gestion de projet a été constitué pour suivre l'avancée de l'ensemble des marchés. Les planning sont calés sur trois périodes, tout d'abord les marchés critiques avec des CCTP de niveau 1 produits fin mars, puis les CCTP de niveau 2 fin avril et le reste des lettres de commandes avec des CCTP produits fin d'année. Le visa d'EGL assurant la régie que les marchés prévus couvriront les besoins de continuité au 1er janvier 2023.

Abonnés - usagers (slide 16)

Le travail sur la partie règlement de service est en train d'être lancé avec un volet très technique, des articles à transposer dans le statut régie et un volet participatif avec les usagers. Ce travail va s'appuyer sur l'acculturation des associations qui participent aux groupes de travail spécifiques. Il y a aussi le travail sur le bordereau des prix aux abonnés qui devra être délibéré au prochain Conseil d'administration. Un marché sans mise en concurrence a été négocié avec Veolia pour la reprise de l'outil gestion des abonnés et des données de télérelève.

L'arrivée de Virginie Boutemy, responsable usagers de l'équipe de préfiguration, va permettre d'apporter un regard métier qui manque sur la relation à l'abonné et aux usagers. Le risque en terme de recette est dans la relation contractuelle à l'abonné et à la qualité de service. Les sujets de tarification et la définition des adaptations des factures et courriers abonnés même si l'idée est d'assurer la continuité de service. La communication sur les impacts du passage en régie avec un plan de communication à construire avec le service communication pour préciser les modalités d'accompagnement des abonnés, des usagers et des citoyens sur cette transition du mode gestion de l'eau. Des réflexions sont également à mener sur l'usage du fond social logement qui permet l'aide au paiement de factures pour des ménages en difficulté. La mobilisation de ce fonds pourrait prendre d'autres formes d'expérimentations d'un accès pour l'eau à tous.

Un focus particulier va porter sur le transfert des données personnelles dont les données bancaires et les autorisations de prélèvement. Il y a 400 000 abonnés avec un taux de prélèvement automatique de l'ordre de 70%. Il faut donc récupérer les données bancaires et le consentement au prélèvement automatique.

Continuité opérationnelle (slide 17)

Les tâches à venir consistent principalement à mettre en lien l'organisation et la continuité opérationnelle et à s'assurer que la régie garantit que demain il y a les bonnes personnes au bon endroit pour faire face aux crises.

Les systèmes d'informations (Diapositive 18)

Les outils métiers sont en cours d'adaptation (dont GTV2 qui permet de passer les commandes aux entreprises et de récupérer le service fait en s'appuyant sur le Bordereau des prix des marchés.). Les réunions de projets ont commencé avec EKSAE pour le lancement du SI Finances.

Il faut ensuite identifier les besoins du SI industriel qui est géré de manière différencié au sein d'Eau du Grand Lyon, ce qui fait sens puisqu'il est soumis à la loi de programmation militaire et doit être complètement étanche par rapport au SI de gestion.

Dans les tâches à venir, les interfaces métiers vont être construites autour des SI et leur fonctionnement. Mais aussi comment demain on construit la DSI par rapport à l'état existant sachant que le périmètre change puisque tout est internalisé là où Eau du Grand Lyon s'appuie aussi sur le groupe.

Les points d'attention, tous les SI interagissent avec une cartographie applicative avec plus de 46 logiciels et applications. Un focus particulier sur la sécurisation du SI avec le contexte mondial actuel.

Accompagnement au changement (diapositive 19)

Pauline Gabillet explique qu'Eurogroup a été sollicité pour assurer le volet accompagnement au changement sur la base d'un cahier des charges qui a été finalisé. Eurogroup est en train de produire une proposition commerciale sur cette base. Il leur a été demandé de proposer un acte fort dès le début de leur intervention pour donner de la visibilité aux agents sur cet aspect. Il s'agira dans un premier temps de construire une analyse d'impact du passage en régie pour les agents et leurs métiers sur la base des écarts entre la situation actuelle et la situation à venir. Sur cette base, il leur est demandé d'accompagner au changement et de donner du sens notamment sur les volets communication et formations. Le choix d'Eurogroup est cohérent car ils ont déjà travaillé avec la Métropole et plus précisément la direction Eau et déchets afin de travailler en confiance.

4 – Locaux : présentation des avancées (slide 21)

Christophe Drozd explique qu'un site a été recherché pour accueillir pour 70 à 100 personnes supplémentaires puisque que les sites actuels d'Eau du Grand Lyon (Rillieux-la-Pape, Usine de Croix Luizet et Usine de Crépieux) présentent des capacités résiduelles de l'ordre de 5 à

10 personnes. Ce site se trouve à Carré de Soie, place Miriam Makeba, dans un programme immobilier neuf nommé Organdi. Il a été nécessaire de se positionner rapidement au vu de la tension sur le marché suite à la reprise post covid. La régie est accompagnée par la DPMG avec le bureau d'études Tétris pour aménager cet espace pour accueillir les agents fin 2022.

Deux phases sont prévues :

- janvier 2023 : rassembler les agents issus de la Métropole et les nouveaux embauchés à Carré de Soie.
- courant 2023 : sur la base de l'évolution organisationnelle, organiser un déménagement pour que les équipes soient bien réunies par service.

Un point de vigilance porte sur la manière d'associer au bon niveau les futurs occupants pour qu'ils adhèrent au projet et participent, sachant qu'il n'y a pas d'instances représentatives spécifiques de la régie pour le moment. Il est envisagé d'associer les représentants de proximité côté privé ou vers les membres du CSSCT.

Laurence Croizier demande la surface des locaux à Carré de Soie.

Christophe Drozd indique que les locaux loués représentent 1 870m². Il note un point d'attention sur le niveau d'aménagement des locaux car le site de Rillieux-la-Pape est confortable et qualitatif, et qu'il faut garder le même niveau d'aménagement afin d'avoir une égalité de traitement.

Gisèle Coin demande si l'on garde donc bien Rillieux-la-Pape, Carré de Soie et Croix Luizet.

Anne Grosperin confirme que le bâtiment de Rillieux-la-Pape appartient à la Métropole. Il constitue un bien de retour et n'a pas été construit pour l'ensemble des missions, une partie d'entre elles étant portées par la Métropole. Il sera nécessaire dans un second temps de rassembler l'ensemble au sein d'un même équipement.

Gisèle Coin demande si ça n'aurait pas pu être une cible de rassembler l'ensemble des équipes en 2023.

Christophe Drozd explique que ça aurait pu être une option, mais que les risques de gérer un déménagement dans la phase de bascule apparaissent trop importants.

Florestan Groult confirme qu'il est important d'associer les agents sur l'aménagement des locaux.

Christophe Drozd confirme mais indique qu'il faut également trouver le bon équilibre entre associer et avancer dans les délais. Tétris et Eurogroup vont être là pour aider à trouver le bon équilibre.

5 – Feuille de route prévisionnelle des délibérations 2022 (slides 22 à 27)

Anne Grosperin explique que l'objectif de cette feuille de route est de donner de la visibilité sur les étapes à venir pour le Conseil d'administration.

Arnaud Denudt présente l'ensemble des délibérations à prendre afin d'avoir une vision du travail délibératif sur l'année 2022.

Anne Grosperin prévoit la mise en place de groupes de travail qui aient la charge de réfléchir et de réaliser les feuilles de route des futures commissions validées au Conseil

d'administration du 21 janvier. Des propositions d'organisation seront faites au prochain Conseil d'administration.

Florestan Groult ne voit pas de délibération sur la coopération décentralisée et demande s'il ne faut pas l'intégrer pour ne pas mettre en péril les actions existantes.

Anne Groperrin confirme que le fonds eau international est aujourd'hui financé par la Métropole et par Eau du Grand Lyon.

Florestan Groult précise que ce fonds est abondé par l'Agence de l'eau à hauteur de la Métropole et d'Eau du Grand Lyon et qu'il est important de sécuriser ce dispositif.

Anne Groperrin informe qu'il existe un comité de pilotage qui se réunit pour traiter les dossiers et que la régie devra s'inscrire dans ce dispositif.

6 – Délibération portant création du poste de Directeur de la Régie et autorisant la signature du contrat (slide 28)

Laurence CROIZIER fait deux remarques de forme sur la délibération. Celles-ci sont prises en compte.

- Vu la délibération n° 2020-0312 du 14 décembre 2020 de la métropole de Lyon approuvant le choix de ne pas renouveler la DSP au 1^{er} janvier 2023 en faisant le choix d'une gestion en régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière au 1^{er} janvier 2023,
- Vu la délibération n° 2021-0443 du 13 décembre 2021 du Conseil de la Métropole permettant la conclusion d'une convention de gestion entre la métropole de Lyon et la Régie Publique de l'eau potable,
- Vu la désignation du Directeur de la Régie lors du Conseil de la Métropole du 13 décembre 2021,
- Vu les dispositions du Code général de la fonction publique applicables à compter du 1^{er} mars 2022,

DELIBERE

Article 1. Approuve la création du poste de Directeur de la régie de l'eau potable dans les conditions précitées.

Article 2. Autorise Mme la Présidente du Conseil d'administration à signer tout acte et contrat nécessaires au recrutement du Directeur de la régie de l'eau potable.

Etat des votes :

- pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; NOVAK Floyd ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne.
- contre : néant.
- abstentions : néant
- ne prend pas part au vote : néant.

7 – Délibération autorisant l'adhésion à la centrale d'achat Métropolitaine

Arnaud Denudt explique que la centrale d'achat métropolitaine constitue un dispositif créé par la Métropole auquel il est pertinent pour la régie d'adhérer. Cette centrale d'achat permettra une mutualisation et de faire l'économie de procédures à la régie. L'intérêt est ainsi d'entrer dans une procédure de massification des achats, avec des volumes plus importants, par exemple sur des produits d'hygiène et d'équipements de protection individuels. Cette adhésion permet également de bénéficier du savoir-faire des agents métropolitains. Elle est donc importante aujourd'hui et continuera à l'être dans la durée.

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L2113-2 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18, L2122-19 et L2122-22,

Considérant l'opportunité pour Eau du Grand Lyon - la Régie d'adhérer à la centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon

DELIBERE

- Article 1. approuve l'adhésion d'Eau du Grand Lyon - la Régie à la centrale d'achat territoriale de la Métropole de Lyon,
- Article 2. approuve les termes du Règlement général de la Centrale d'achat territoriale (annexé à la présente délibération),
- Article 3. autorise le Directeur de la Régie à signer la Convention d'adhésion à la Centrale d'Achat,
- Article 4. délègue au Directeur de la Régie, en vertu de l'article L. 2122-22 du CGCT, ou à toute personne habilitée au titre des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 du CGCT, la décision de recourir aux services de la Centrale d'achat territoriale en tant que membre adhérent et de prendre tout acte y afférent.

Etat des votes :

- pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; NOVAK Floyd ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne.
- contre : néant.
- abstentions : néant
- ne prend pas part au vote : néant.

8 – Délibération portant création d'une agence comptable et proposition de nomination de l'agent comptable

Arnaud Denudt présente l'objet de la délibération. Il s'agit d'abord de la création de l'agence comptable, choix fait en concertation avec la DGFIP, par l'intérêt qu'elle présente de maîtriser en proximité les conditions d'exécution du budget de la régie dont notamment les conditions de recouvrement des factures d'eau. Il incombe à la régie de désigner un agent comptable qui va diriger cette agence comptable. Il s'agit de proposer au Préfet du Rhône la nomination de l'agence comptable.

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment son article R.2122-30,

- Vu La délibération du Conseil de la Métropole n° 2021-0842 du 13 décembre 2021, portant création de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Eau du Grand Lyon – la Régie »,
- Vu les statuts de la Régie « Eau du Grand Lyon – la Régie »,

DELIBERE

- Article 1. Approuve la création d'une agence comptable pour les besoins de la Régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Eau du Grand Lyon – la Régie ».
- Article 2. Propose la candidature de Madame Emmanuelle MATHEY à Monsieur le Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Préfet du Rhône, autorité en charge de la nomination de l'agent comptable.

Etat des votes :

- pour : ARTIGNY Bertrand ; BADOUARD Benjamin ; BOFFET Laurence ; COIN Gisèle ; CROIZIER Laurence ; GROSPERRIN Anne ; GROULT Florestan ; MARION Richard ; NOVAK Floyd ; PROST Emilie ; REVEYRAND Anne.
- contre : néant.
- abstentions : néant
- ne prend pas part au vote : néant.

Questions diverses

Anne Groperrin explique que chacun va recevoir une invitation pour la journée mondiale de l'eau. Événement de lancement pour une date.

Laurence Boffet présente cet événement et invite les membres du Conseil d'administration à s'inscrire et à venir en présentiel. Une retransmission en direct est pour autant prévue.

Anne Groperrin indique que l'on proposera une date d'ici 8 jours pour le Conseil d'administration de juin.

Emilie Prost demande que les supports soient transmis en avance.

- La séance est levée à 17h42.

Fait à Lyon, le 10 mars 2022.

Le Secrétaire de séance,

M. GROULT Florestan.



La Présidente,

Mme GROSPERRIN Anne.



